Charte accessibilité

Pour un Grand Lyon ouvert à tous

COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON

Cette charte a pour objectif de permettre à tous les usagers du Grand Lyon d'accéder à un maximum de services et d'espaces publics dans les meilleures conditions possibles de sécurité et de confort, et ceci quelle que soit la différence physique, sensorielle, intellectuelle ou sociale de chacun. Elle constitue un engagement de qualité pour les usagers du Grand Lyon de la part des élus et techniciens de la Communauté urbaine comme des communes membres.

[Contexte]

La communauté urbaine de Lyon, le SYTRAL et les différents partenaires du Schéma Directeur d'Accessibilité, souhaitent favoriser la qualité des déplacements pour tous, et en particulier pour les personnes en situation de handicap sur le territoire communautaire.
Faciliter l'autonomie des moins mobiles d'entre nous est un facteur d'équilibre individuel et social, témoin d'une qualité de vie pour chacun. L'aménagement de la ville doit donc intégrer le plus en amont possible une démarche de développement de la qualité de vie pour tous, établie à partir des critères minimums de mobilité et de perception indispensables à certains d'entre nous, en fonction de leurs différences spécifiques. C'est faire du Grand Lyon un lieu de citoyenneté ouvert à tous, et en premier lieu aux personnes en difficulté.

Accessibilité

L'accessibilité est un autre regard sur nos espaces de vie, porté depuis de nombreuses années sur le devant de la scène urbaine par les personnes en situation de handicap, physique, sensoriel, et/ou intellectuel, qui se voient encore exclues de nombreux lieux publics à cause de leurs différences. L'accessibilité est aujourd'hui prise en compte par les pouvoirs publics et en particulier par les élus et les techniciens de la Communauté urbaine de Lyon et de ses partenaires.

L'accessibilité est ici prise dans le sens large de « donner accès à ... ». Il s'agit, au-delà du handicap, de mener une véritable politique d'accessibilité pour tous. Plus qu'une réponse à des espaces de contraintes rejetant la différence des usagers, notre démarche repose sur le développement des conforts d'usage pour chacun de nous dans le respect de ses limites et de ses spécificités. C'est l'ouverture du Grand Lyon pour tous.
L'accessibilité des espaces et services de la communauté est aussi élargie à la notion de perception (Accessibilité et Perception de l'Espace) car, au-delà de leur accès physique et fonctionnel, il est question de les ressentir agréablement. C'est la prise en compte d'une manière d'être mieux, pour tous, ouvrant également la cité aux personnes souffrant de difficultés sensorielles et/ou intellectuelles.

Tout le monde est concerné

L'accessibilité et la perception de l'espace concernent toute la population. La richesse des espaces de vie ne doit pas s'élaborer à partir d'un être humain standard. Ce sont toutes nos différences qui font la variété de la vie, et c'est cette richesse que l'aménagement doit prendre en compte. Dans cette diversité, chacun, quelle que soit sa situation de difficulté ou de handicap, trouvera une place spécifique. C'est vers ce type d'intégration sociale et humaine que s'engagent la communauté urbaine et ses partenaires. Le respect de l'accessibilité et de la perception de l'espace est un moyen que se donne le Grand Lyon pour permettre à chaque usager de la cité d'exercer son droit de citoyenneté à part entière, quelles que soient les circonstances de Vie (handicap, accidents, vieillissement, maladie évolutive...).

De l'enfant distrait et turbulent à la personne âgée éprouvant des difficultés à se mouvoir, à entendre ou à voir,... que l'on soit :

- déficient visuel ou auditif,
- de petite, de grande ou de forte taille,
- insuffisant respiratoire ou cardiaque,
- enceinte ou gêné dans ses déplacements,
- personne à mobilité réduite,
- fatigué ou à l'équilibre précaire,
- livreur ou chargé de paquets encombrants,
- stressé ou simplement distrait,

de la personne muette à la personne de langue étrangère,...

de la personne ayant des difficultés pour se repérer à la personne handicapée intellectuelle,...

de la personne accidentée temporaire utilisant des cannes à la personne handicapée se déplaçant en fauteuil roulant,

nous avons tous besoin d'aménagements facilitant l'Accessibilité et la Perception de l'Espace, afin de repousser nos limites et développer notre autonomie dans les meilleures conditions de confort et de sécurité.

Et n'oublions pas qu'en 2010, 30 % de la population française aura plus de 60 ans. Face à ce constat, et bien que le cadre réglementaire ne couvre qu'une partie des besoins, il faut considérer le développement de l'accessibilité et de la perception de l'espace comme une priorité nécessaire à la qualité de vie de l'ensemble des citoyens de la communauté.

[Objectifs]

Il s'agit d'ouvrir la ville à toutes les personnes éprouvant des difficultés de motricité, de perception ou de repérage et de créer des ambiances urbaines favorisant l'autonomie pour les déplacements quotidiens et utilitaires, autant que pour la détente et le loisir. Ces deux démarches doivent être menées ensemble. Il est important de rappeler ici que les objectifs d'aménagement en matière d'accessibilité et de perception de l'espace doivent être mis en œuvre d'une part, pour répondre aux besoins immédiats des personnes en situation de handicap pour lesquelles il est impératif de supprimer les multiples barrières architecturales et sociales qu'elles rencontrent au quotidien, et d'autre part pour apporter des réponses globales, capables d'accroître le confort et la sécurité de tous les usagers. Il est impératif que les solutions apportées à un besoin spécifique d'un type d'usager ne représentent pas une gêne pour les autres usagers. C'est une condition indispensable à la véritable intégration de tous quelles que soient ses différences physiques, sensorielles, intellectuelles ou sociales.

Assurer un accès commun pour tous

- Eviter des parcours spécifiques induisant une mise en marge de la personne handicapée. Les cheminements doivent êtres identiques pour tous.
- S'assurer que le parcours le plus direct soit également le plus accessible afin d'éviter que les personnes les plus lourdement handicapées n'effectuent également les efforts les plus importants.
- Œuvrer pour que les entrées principales des différents équipements soient accessibles à tous et qu'il n'y ait pas d'entrées réservées à certaines différences.

Mettre en place une démarche qualité de vie

Au delà d'une démarche de réparation par la suppression des obstacles au cheminement, la Communauté urbaine de Lyon a pour objectif de promouvoir une véritable démarche Qualité de vie pour tous. L'aménagement de l'espace devra donc permettre de développer les potentialités motrices, sensorielles, intellectuelles et sociales de chacun des usagers. Cette démarche s'inscrit dans le sens d'un confort et d'une sécurité accrus pour tous. Un des enjeux de l'accessibilité et de la perception de l'espace est de libérer l'attention de l'usager sur le positif qui l'entoure, plutôt que le mobiliser sur les obstacles à franchir. Se déplacer sans contrainte est un des facteurs essentiels de la qualité de vie. Ce qui est indispensable pour l'un devient un apport en confort et/ou sécurité pour l'autre. La ville ne doit plus être un parcours d'obstacles, mais une invitation à l'échange et à la détente.

Prendre en compte les besoins des usagers en difficultés

En matière de confort physique

■ **Assurer des largeurs de passage suffisantes** donne de l'aisance motrice à la personne en fauteuil roulant, permet aux piétons de se déplacer à plusieurs de front confortablement, même encombrés de paquets, autorise le nettoyage mécanique des trottoirs.

■ **Limiter les pentes sur le cheminement** à 5 % maximum permet de ne pas arrêter une personne en fauteuil roulant, et réduit la fatigue de la personne âgée ou de l'insuffisant respiratoire...

■ **Des dévers latéraux** (inférieurs à 2 %) sont facilement supportables pour une personne hémiplégique en fauteuil roulant et évitent aux personnes aveugles ou simplement distraites de dévier de leur trajectoire.

■ **Limiter les ressauts** (à 2 cm maximum) ne bloque pas la roue du fauteuil roulant, évite aussi au malvoyant ou à la personne à l'équilibre précaire de trébucher, et minimise les risques d'accidents pour l'ensemble des piétons.

■ **Réduire la largeur des fentes** (inférieure à 2 cm) afin qu'elles ne croisent ni la roue du fauteuil, ni la canne de l'aveugle ou de la personne âgée, évite également aux usagers de se tordre les pieds en marchant.

■ **Assurer un état des sols de bonne qualité** (lisse, dur, anti-dérapant et non meuble) permet le passage de la personne en fauteuil, et évite de nombreuses chutes aux personnes âgées et aux personnes à l'équilibre précaire.

■ **Libérer les espaces de tout obstacle** ou mobilier urbain gênant permet de circuler en pleine sécurité et avec aisance.

■ **Choisir une hauteur judicieuse des différentes commandes** ou boutons d'appel permet leur utilisation à la fois par une personne tétraplégique assise en fauteuil roulant, par une personne souffrant de ne pouvoir se baisser ou par une personne de petite taille.

■ **Adapter la forme des éléments préhensibles** permet un usage aisé par tous et offre à la personne malhabile ou manquant de force la possibilité d'effectuer les gestes minimums sans effort et sans risque.

■ **Déterminer un positionnement « naturel »** et dégagé des commandes diverses pour en permettre l'usage par la personne tétraplégique assise en fauteuil roulant qui ne peut se pencher. Chacun effectue ainsi les manœuvres directement sur son passage sans avoir à chercher. Les gestes quotidiens d'une personne intellectuellement déficiente s'en trouvent également facilités.

En matière de confort sensoriel

- **Renforcer les perceptions** par un éveil des sens.
- **Etre vigilant par rapport aux nuisances** acoustiques, visuelles, tactiles, olfactives...
- **Limiter les stimulations sensorielles** pour faciliter la lisibilité.
- **Développer les communications** plurisensorielles.
- **Simplifier la lisibilité** en réduisant les messages et en utilisant des pictogrammes permet d'aider la personne déficiente intellectuelle, illettrée, ou tout simplement étrangère.
- **Doubler le plus souvent possible les informations visuelles** par des messages sonores à l'intention des malvoyants et les informations sonores par des messages visuels à l'intention des malentendants permet un mode de communication qui leur convient. Une attention est portée aux intensités, fréquences...

- **Renforcer la visibilité** à tous les niveaux par une position et une taille adaptées de chaque équipement ou information.

  Une étude particulière des couleurs, des contrastes et de la luminosité permet aux plus malvoyants un minimum de perception. Il y aura lieu d'être vigilant aux effets néfastes d'éblouissements et de reflets parasites. Cette qualité d'usage sera particulièrement intéressante pour les malvoyants et malentendants.

- **Mettre en place des repères acoustiques** pour faciliter le guidage, le repérage et la vigilance des personnes déficientes visuelles ou intellectuelles, des enfants, des personnes âgées et des distraits.
- **Introduire des éléments podotactiles** dans les revêtements de sol permet de guider la personne aveugle et les « distraits » dans leur cheminement et de renforcer leur vigilance dans les zones sensibles.
- **Assurer la bonne audition des messages** en fonction des ambiances sonores du moment.
- **Soigner la qualité tactile** en choisissant des matériaux appropriés (texture, dureté, température, formes, tailles...) permet un meilleur repérage par les malvoyants et une sensation plus agréable pour tous.
- **Soigner l'impact olfactif** en réduisant les sources des mauvaises odeurs et en mettant en place des repères olfactifs aide les personnes aveugles ou sourdes et bien sûr, fait plaisir à tous.

En matière de confort psychologique

■ **Renforcer l'identité des espaces urbains** facilite le repérage des lieux par les personnes qui perdent la mémoire ou qui sont intellectuellement déficientes.

■ **Assurer la continuité de la signalisation** aide aussi bien l'étranger au quartier que la personne en situation de handicap.

■ **Informer l'usager de toute modification,** afin de l'accompagner dans les changements d'habitudes et les dispositions particulières à prendre.

■ **Simplifier et diversifier la communication** par l'usage de symboles et en doublant les modes de lecture (visuelle, sonore, tactile...) permettent à chacun, quelle que soit sa différence de percevoir l'information.

■ **Réduire l'anxiété de l'usager** en réduisant les « espaces morts » sur les cheminements principaux (recoins, zones d'ombres, lieux déserts...) limite les fantasmes de la personne fragile intellectuellement, et donne à tous une sensation de sécurité.

■ **Réduire l'impression d'agressivité** en étudiant judicieusement les formes, les matières et les couleurs des équipements.

En matière de prévention

■ **Renforcer la détection des éléments** situés sur ou en bordure d'un cheminement sur les plans visuels, tactiles et/ou acoustiques.

■ **Supprimer les formes dangereuses** susceptibles de blesser un usager (en particulier au niveau de la tête et des genoux).

■ **Réduire la fatigue** en choisissant les parcours accessibles les plus directs possibles et en limitant les dénivelés et les pentes. En cas de fort dénivelé la priorité sera donnée aux élévateurs.

■ **Limiter les efforts** en utilisant les systèmes de commande ou d'ouverture les plus sensibles possibles. De préférence et suivant la fréquentation on aura recours à l'automatisme.

■ **Permettre le repos des usagers** en aménageant des zones où il est possible de s'asseoir ou de prendre appui (main courante) ou de se reposer en position assis-debout en dehors de la densité des flux de déplacements (y compris piétons). Cela est indispensable pour la sécurité de certaines personnes à l'équilibre précaire ou des insuffisants respiratoires, mais dans tous les cas, c'est un élément de confort pour tous.

■ **Aider au maintien de l'équilibre** en assurant des sols stables, lisses, consistants et anti-dérapants (même en temps de pluie). Si nécessaire les passages délicats sont accompagnés d'éléments d'appui.

■ **Assurer la pérennité des aménagements** par un choix de qualité dans les matériaux et la mise en œuvre.

INFORMER, SENSIBILISER, EDUQUER l'usager et l'ensemble des intervenants à l'acte de bâtir (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et maîtrise d'exécution) pour :

■ **Susciter la prise en compte de l'accessibilité** et de la perception de l'espace dès l'origine d'un projet.

■ **Favoriser la coordination et la communication** entre les différents intervenants.

■ **Assurer le bon usage et le respect des équipements** et aménagements spécifiques.

■ **Mettre en place une culture d'usage de la ville** et de nouveaux comportements, établis sur le respect de la différence.

■ **Faire découvrir de nouvelles qualités d'usage** générées par la richesse des accès et des perceptions prises en compte.

■ **Préserver la continuité et le maintien** des cheminements et des aménagements.

■ **Favoriser l'expression des usagers** avant, pendant, et après les opérations d'aménagements, afin de renforcer la prise en compte de leurs besoins.

[Propositions et moyens]

Les élus et les techniciens de la COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON et ses partenaires ont d'ores et déjà à leur actif un certain nombre de réalisations adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap ou de difficulté [1], mais ils sont conscients que la mise en œuvre d'un programme comme celui de l'Accessibilité et la Perception de l'Espace à l'échelle du GRAND LYON demande le renforcement de leur action autour d'un projet global tel que le SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ.

Depuis la réalisation du premier bateau en 1980, le niveau de prise en compte de l'accessibilité et de la perception de l'espace dans la communauté a fait un grand pas notamment dans les années 1995-96. Le PDU, la mise en chantier du tramway et la création du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) ont démultiplié les moyens mis en œuvre.
Par cette charte sur l'accessibilité établie dans le cadre d'un schéma directeur d'accessibilité pour le Grand Lyon, les responsables de la communauté et leurs partenaires franchissent une nouvelle étape.

Une méthode de travail concrète et progressive

Initialement programmées et réalisées au coup par coup en fonction des demandes, nous proposons que les opérations d'aménagement en matière d'Accessibilité et de Perception de l'Espace se structurent autour d'un projet global et fédérateur des différentes forces actives en présence :

- **Analyser les réalisations adaptées,** en service ou en cours, afin de tirer un enseignement critique du travail effectué.
- **Proposer des solutions transversales** entre les différents services et partenaires.
- **Consulter et dialoguer** avec les différents usagers.
- **Mettre en place des procédures de programmation et de contrôle**, afin d'assurer la pérennité de la démarche.

[1] *voir le fascicule B de la présente brochure et la bibliographie du fascicule C.*

Le schéma directeur d'accessibilité

Établi en participation avec les différents acteurs et partenaires concernés, le schéma directeur d'accessibilité repose sur plusieurs axes de base :

- l'épine dorsale de son organisation est le transport en commun accessible, véritable fil d'Ariane entre les différentes zones d'accessibilité.

- Les zones d'accessibilité prioritaires sont les centres de quartiers, d'arrondissements et de communes, dans lesquels la vie quotidienne trouve son support.

- Les cheminements piétons principaux relient le transport accessible aux zones d'accessibilité.

- Les cheminements secondaires relient les zones d'accessibilité ou les stations de transports accessibles aux équipements isolés ouverts au public, aux logements, aux zones d'emploi et aux espaces de loisirs.

Progressivement, ce schéma directeur diffusera l'empreinte de l'accessibilité sur un Grand Lyon de plus en plus ouvert à tous.

- **Visiter régulièrement les sites prioritaires**, afin de résoudre un maximum de difficultés existantes.

- **Appliquer systématiquement pour les travaux neufs les règles d'accessibilité et de perception de l'espace** (même s'ils ne sont pas inclus dans un programme du schéma directeur d'accessibilité).

- **Déterminer un programme prioritaire d'interventions**, afin de progresser de façon coordonnée et logique.

- **Sensibiliser et former les différents intervenants** de l'acte de construire, afin de prendre en compte dès l'origine et le plus largement possible les contraintes et les richesses de l'accessibilité et de la perception de l'espace.

- **Communiquer largement sur les réalisations**, afin d'assurer le bon usage et le respect des équipements spécifiques.

■ **Assurer la liberté de choix de son logement**, en relançant la politique d'adaptabilité généralisée des logements neufs (conformément au décret de 1980, peu respecté jusqu'alors) :

- Il s'agit en accord avec les professionnels de l'architecture d'assurer une prise en compte réelle de dispositions permettant la réalisation à faible coût de travaux d'adaptation aux spécificités de chacun.

- Par ailleurs, une politique de mise en relation efficace de l'offre et de la demande (en particulier pour les bailleurs sociaux) pourra être mise en œuvre par la création d'un Observatoire du logement adaptable.

Des priorités prenant en compte tous les domaines de la vie

Ces propositions s'articulent également autour des grands axes suivants :

■ **Faciliter les déplacements et la mobilité quotidienne des piétons** en supprimant les obstacles à la marche et au roulement :

- Réaliser des bateaux ou des avancées de trottoir au droit des traversées piétonnes.

- Réorganiser la disposition et la forme du mobilier urbain, afin de libérer les passages.

- Assurer la qualité des liaisons piétonnes avec les transports en commun accessibles.

- Réduire les pentes et les dévers des cheminements piétons.

- Assurer des revêtements de sol de bonne qualité.

- Compléter et répartir les places de stationnement adaptées.

- Améliorer la lisibilité et la continuité de la signalisation.

■ **Favoriser l'accès aux lieux de loisirs et aux lieux administratifs** en renforçant les contacts sur la prise en compte de l'accessibilité et de la perception de l'espace dans la réalisation des Equipements Recevant du Public et en mettant en place un programme d'aménagement de l'existant dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité.

■ **Développer les potentialités d'emplois dans la communauté**, en permettant, en premier lieu, de maintenir l'employabilité du personnel du Grand Lyon et des communes par des formations adaptées et des aménagements de poste pour le personnel devenant handicapé. En second lieu, un quota minimum d'emplois de personnes en situation de handicap sera assuré sur la base de la valorisation des compétences et non sur la base des emplois réservés.

■ **Permettre le développement de l'autonomie dans son quartier et dans la communauté** en renforçant les aides physiques et humaines, en simplifiant et adaptant les cheminements pour les personnes en situation de handicap et en sensibilisant les différents acteurs sociaux à l'accessibilité et à la perception de l'espace pour tous.

■ **Développer le repérage et l'orientation par la prise en compte des conforts sensoriels** (visuel, acoustique, olfactif, tactile...) :

- Mettre en place des éléments de guidage tactile et podotactile d'un lieu ou d'un cheminement.
- Renforcer la signalisation sur les plans lumineux et sonores.
- Harmoniser les messages des différents supports d'information et de signalisation...
- Mettre en place des repères marquant l'identité des lieux.

■ **Prendre en compte la fatigabilité des plus faibles** en réduisant la longueur des cheminements d'accès, en installant des stationnements adaptés de proximité, en développant le transport en commun accessible, en répartissant le long des cheminements, aux différents lieux d'attente, des bancs et des sièges assis-debout, en apportant régulièrement des points d'appui pour les personnes âgées ou ayant un équilibre précaire.

■ **Intensifier la protection et la sécurité de chacun** en renforçant la signalisation plurisensorielle et en aménageant des espaces de protection :

- Mettre en place des feux sonores utilisables par tous,
- Mettre en place des bandes d'éveil podotactiles,
- Créer des îlots de voirie suffisamment larges,
- Mettre en place des barrières de sécurité et de guidage aux zones de conflits entre véhicules et piétons,
- Etudier particulièrement les formes du mobilier urbain pour les personnes malvoyantes ou distraites,
- Sensibiliser et former les agents de sécurité ou de police aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.
- Assurer une bonne visibilité et un bon éclairage des cheminements piétons.

■ **Simplifier l'usage, l'atteinte et la préhension des équipements,**

- En veillant particulièrement à l'ergonomie des différents éléments de commande.
- En privilégiant des hauteurs d'usage en position assise ou debout.

■ **Permettre une meilleure adaptabilité des espaces,** pour intégrer aisément les besoins spécifiques de chacun en particulier en matière de logement, d'emploi et de service public.

■ **Assurer la durabilité et la pérennité des équipements spécifiques**, afin d'offrir en permanence une accessibilité et une perception des espaces de vie dans les meilleures conditions de confort et de sécurité pour tous.

A travers les objectifs et les propositions de cette charte sur l'accessibilité et la perception de l'espace du Grand Lyon, les élus et les techniciens de la Communauté urbaine et le SYTRAL montrent clairement leur intention d'améliorer la vie quotidienne des personnes en difficulté ou en situation de handicap.

Cette prise en compte de l'accessibilité et de la perception sera, dans les années à venir, un des critères de la mesure qualitative de l'espace urbain.

La démarche de mise en place d'un schéma directeur d'accessibilité, dans le cadre d'une concertation renforcée avec l'ensemble des usagers (quelles que soient leurs différences physiques, sensorielles, intellectuelles ou sociales) et des partenaires locaux, sera la garante d'une dynamique coordonnée à la fois dans son approche globale et dans le suivi du détail de chaque aménagement.

Grâce à cette approche, le Grand Lyon générera, au quotidien, de meilleures conditions de sécurité, de confort et de qualité de vie pour tous.

Photos : Jacques Léone, Sytral, Christian Minaudier, François Guy, Régis Herbin, Mario Renzi, X - Rédaction : Régis Herbin (CRIDEV) - Création/réalisation : crayon bleu - Coordination : Direction de la voirie

Communauté urbaine de Lyon
Délégation générale aux services urbains et à la proximité
Direction de la voirie
Immeuble "le Clip" 83 Cours de la Liberté 69003 Lyon
Tél : 04 78 95 70 50 - Fax : 04 78 95 70 98